

COMITE SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2023 - 14H00 A ENTRECHAUX (SALLE POLYVALENTE)

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à quatorze heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du onze octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente à Entrechaux, sous la présidence de Madame Bénédicte MARTIN, 1^{ère} Vice-Présidente, Madame Jacqueline BOUYAC, ayant été empêchée.

Nombre de délégués

En exercice : 47

Présents : 22

Représentés : 6

Total : 28 (min 24)

Quorum atteint

Nombre de voix

En exercice : 119

Présentes : 54

Exprimées par pouvoirs : 24

Total : 78

Délégués présents :

1 représentant du Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur (porteurs chacun de 9 voix) : Bénédicte MARTIN

2 représentants du Conseil Départemental de Vaucluse (porteur de 9 voix) : Christian MOUNIER, Sophie RIGAUT

1 représentant des EPCI (porteurs chacun de 1 voix) : Corinne FREYCHET (CCVS)

4 représentants des communes du Conseil de Massif (porteurs chacun de 3 voix) : Yohann CONSTANTIN (Aurel), Michel JOUVE (Flassan), Annie REILLE (Savoillans), Jean-Pierre RANCHON (Sault).

14 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Jérôme POITEVIN (Blauvac), Jean-Pierre BRAQUET (Caromb), Michel BLANCHARD (Carpentras), Alexandre ROUX (Entrechaux), Jean-Marc TESTE (Méthamis), Sonia JACOBEE (Modène), Gérard UGHETTO (Monieux), Thibault DEMOULIN (Mormoiron), Agnès

AUBERT (Saint Christol d'Albion), Geneviève ROUVIER (Saint Hippolyte le Graveyron), Bruno ROVELLI (Saint Trinit), Philippe ARMENGOL (Velleron), Dominique PLANCHER (Venasque), Frédéric ROUET (Villes sur Auzon).

Délégués excusés ayant donné pouvoir : Jacqueline BOUYAC pouvoir à Bénédicte MARTIN, Myriam SILEM pouvoir à Sophie RIGAUT, François ILLE (Le Beaucet) pouvoir à Frédéric ROUET (Villes sur Auzon), Catherine PAFFENHOFF (Faucon) pouvoir à Alexandre ROUX (Entrechaux), Sandrine RAYMOND LUCARINI (Saint Pierre de Vassols) pouvoir à Dominique PLANCHER (Venasque), Frédéric TENON (Malaucène) pouvoir à Michel JOUVE (Flassan).

Membres associés à voix consultative : Christian GELY (Chambre d'agriculture de Vaucluse),

Participaient également à la réunion : Ken REYNA (Directeur du PNR Mont-Ventoux), Virginie RASPAIL, Camille VALLEE, Anthony ROUX, Vincent THOMANN, Laurent VISSEROT (PNR Mont-Ventoux), Carole TOUTAIN (Département de Vaucluse), Sébastien NINON (Région Sud).

Absents/Excusés : Claire ARAGONES, Georges BOTELLA, Siegfried BIELLE (Aubignan), Alain CONSTANT (Bedoin), Gilles GRILLET (Le Barroux), Roland RUEGG (Brantes), Florence BERTRAND (Crestet), Serge SAES (Crillon le Brave), Ghislain ROUX (Malemort du Comtat), Louis BONNET (Mazan), Didier CARLE (Pernes les Fontaines), Olivier GIRARD (Puyméras), Gilles VEVE (Saint Didier), Eric MASSOT (Saint Léger du Ventoux), David MORALES (Saint Marcellin les Vaison), Valérie FABRE (Saint Romain en Viennois), Damienne MARION (Vaison la Romaine), Jérôme BOULETIN (Cove), Gérard RAINERI (CCVV), Pierre BONNET BRUNA (Chambres de commerce et d'industrie de Vaucluse), Jean-François SAMIE (France Nature Environnement), Thierry REYNAUD (Fédération des Chasseurs de Vaucluse), Marie Hélène VATAUX (Chambre des métiers et de l'artisanat de Vaucluse), Bernard MONDON (Les Carnets du Ventoux).

Secrétaire de séance : Frédéric ROUET (Villes sur Auzon) est nommé secrétaire de séance.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LE PARC NATUREL REGIONAL DU
MONT-VENTOUX ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Parc naturel régional est propriétaire d'un bâtiment (de type gîte) situé à Savoillans (Domaine Saint Agricole) à ce jour inoccupé.

Le Département de Vaucluse a saisi le Parc afin de répondre à un besoin logistique. L'Agence routière de Vaison la Romaine a en effet formulé le besoin de mettre à disposition de ses agents techniques un local pour leur garantir un accueil conforme aux dispositions en vigueur. Par la présente, il convient de souligner que le besoin répond également à une mission d'intérêt public au titre de toute la vallée du Toulourenc.

En réponse, le Parc naturel régional propose de mettre à disposition ledit local auprès du Département. Cette mobilisation se formalise par un prêt à usage non exclusif.

Il est expressément convenu que la destination des locaux reste un usage à destination des agents de l'agence routière de Vaison la Romaine. Il s'agit d'un lieu provisoire qui n'obère en rien un projet à venir qui serait porté par le Parc naturel régional.

Le Prêteur met à disposition du Preneur, à compter du 01/11/2023, le local dénommé « Gîte de Saint Agricole » sis à Savoillans.

Les lieux constitués par un plateau sans étage, découpé en 3 espaces (cuisine/salle à manger, sanitaires, chambre), d'une surface totale de 50 m². Ce local sera livré dans l'état où ils se trouve, au jour de la prise de possession.

Le Comité,

Ouï, l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

Soit : Membres en exercice : 47 - Présents : 22 - Pouvoirs : 6 - Votants : 28

Suffrages exprimés : Pour : 78 - Abstention : 0 - Contre : 0

- d'approuver le contenu du présent rapport et de la convention de mise à disposition de locaux entre le Parc naturel régional du Mont-Ventoux et le conseil Départemental de Vaucluse ci-annexée ;

- d'autoriser Madame la Présidente ou son délégataire à signer la présente convention et toutes les pièces subséquentes

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
du Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Conseillère Régionale

Jacqueline BOUYAC